

Délibération n° D -2024-02

Objet : Convention de partenariat avec l'association ALT

L'association ALT assure depuis plus de 50 ans une mission de prévention et de réduction des risques liés aux conduites addictives.

Dans ce contexte, l'association souhaite collaborer avec l'équipe de l'accueil de jour du CCAS et intervenir dans les locaux de ce dernier afin de :

- Apporter son expérience et expertise à l'équipe,
- Informer les personnes fréquentant l'accueil de jour sur les problématiques des addictions
- Sensibiliser et proposer des pistes de travail et d'accompagnement aux personnes qui le souhaitent.

Cette intervention se fera une semaine sur deux dans les locaux de l'accueil de jour, rue Fritz-Kiener, selon les modalités précisées dans la convention.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil d'Administration,
sur proposition de sa Vice-présidente
après en avoir délibéré
approuve*

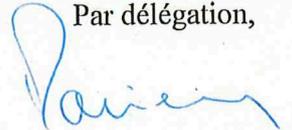
- *La signature de la convention de partenariat avec l'association ALT*

autorise

- *la Présidente ou son sa représentant.e à signer les conventions précitées, ainsi que leurs éventuels avenants de reconduction.*

Strasbourg, le 31 janvier 2024

Par délégation,



Floriane VARIERAS
Vice-présidente

Rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité préfectoral

le :

et affichage au centre administratif

le :

01 FEV. 2024
06 FEV. 2024